

**Diagnostic - Faisabilité** Itinéraire cyclable n°4 // TOURS METROPLE VAL DE LOIRE

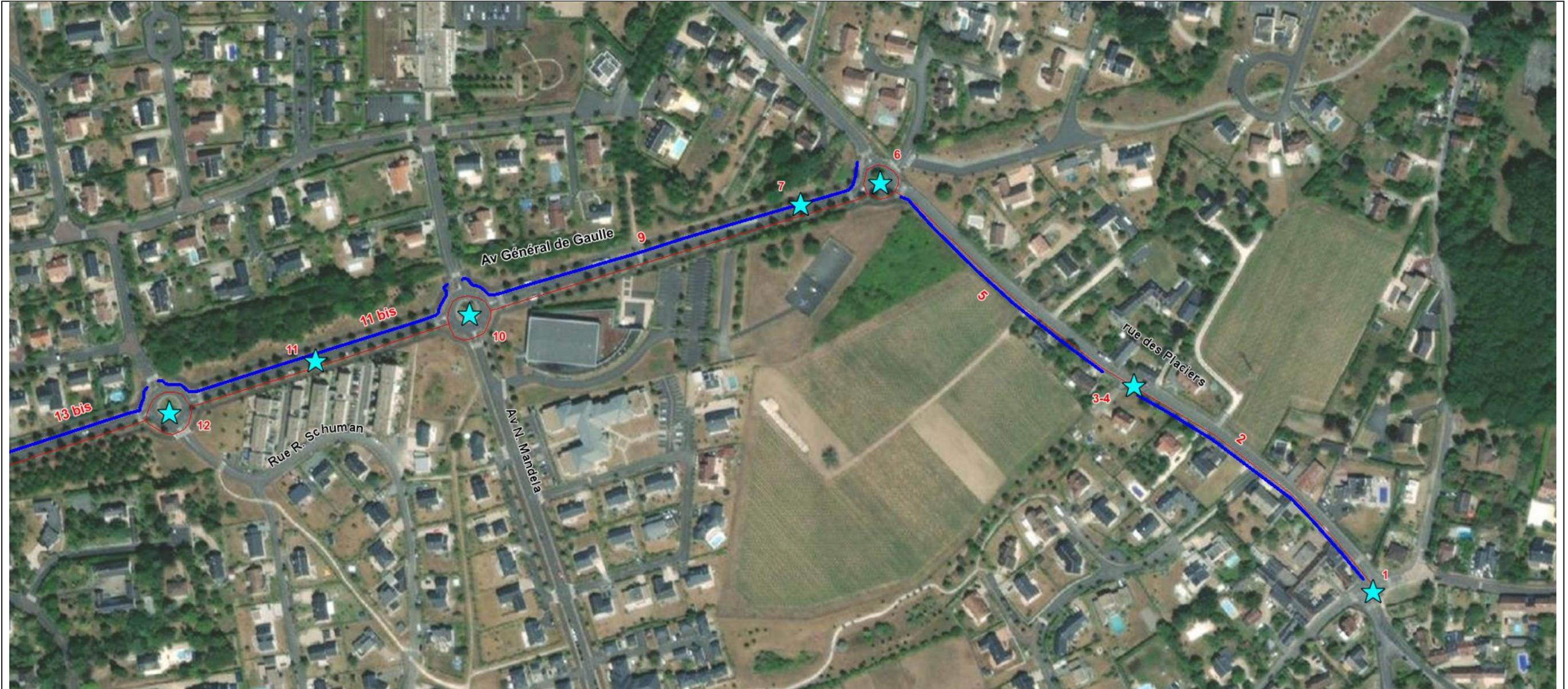
Maîtrise d'œuvre - Schéma cyclable –

ITINERAIRE n°4 entre Saint Avertin et Druye : **Commune de Saint Avertin**

Diagnostic et Faisabilité - mars 2021

# Saint Avertin

## Segments 1 à 5



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

## Saint Avertin

### Segments 1 à 5 : Rue des Placiers

#### Linéaire :

410 mètres sur la rue des Placiers

#### Segments :

Seg 1 : carrefour rue des Placiers / rue de l'Ormeau

Seg 2 : rue des Placiers, sans aménagement (6,00 m. de voirie, du fil d'eau trottoir à trottoir)

Seg 3-4 : chicanes par ilots en quinconce

Seg 5 : rue des Placiers, sans aménagement (6,00 m. de voirie, du fil d'eau trottoir à trottoir)

#### Etat de l'existant

Rue apaisée en milieu de section par des ilots en quinconce.

Cette rue est un axe de transit motorisé pendulaire pour les résidents de Larçay rejoignant les voiries structurantes de St Avertin en direction de Tours ou de l'autoroute. Les vitesses pratiquées et le flux sont incompatibles avec une mixité des modes doux sur la voirie.

#### Aménagement proposé :

**Option 1 (à minima) :** perçage des ilots en bypass cyclables + marquage d'une CVCB sur la section courante.

**Option 2 (préférée) :** changement du sens de circulation avec mise en sens unique + création de trottoirs cyclables larges. Retour par la rue Mandela et rue de l'Ormeau.



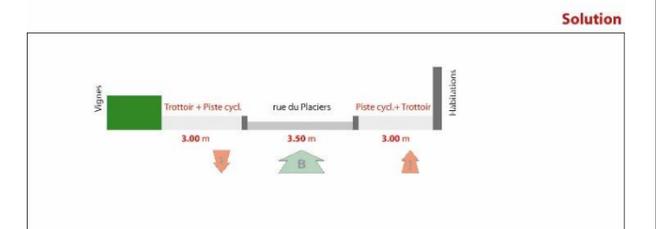
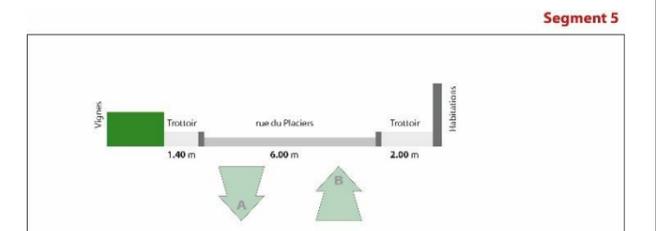
Segments 3-4



Segment 5



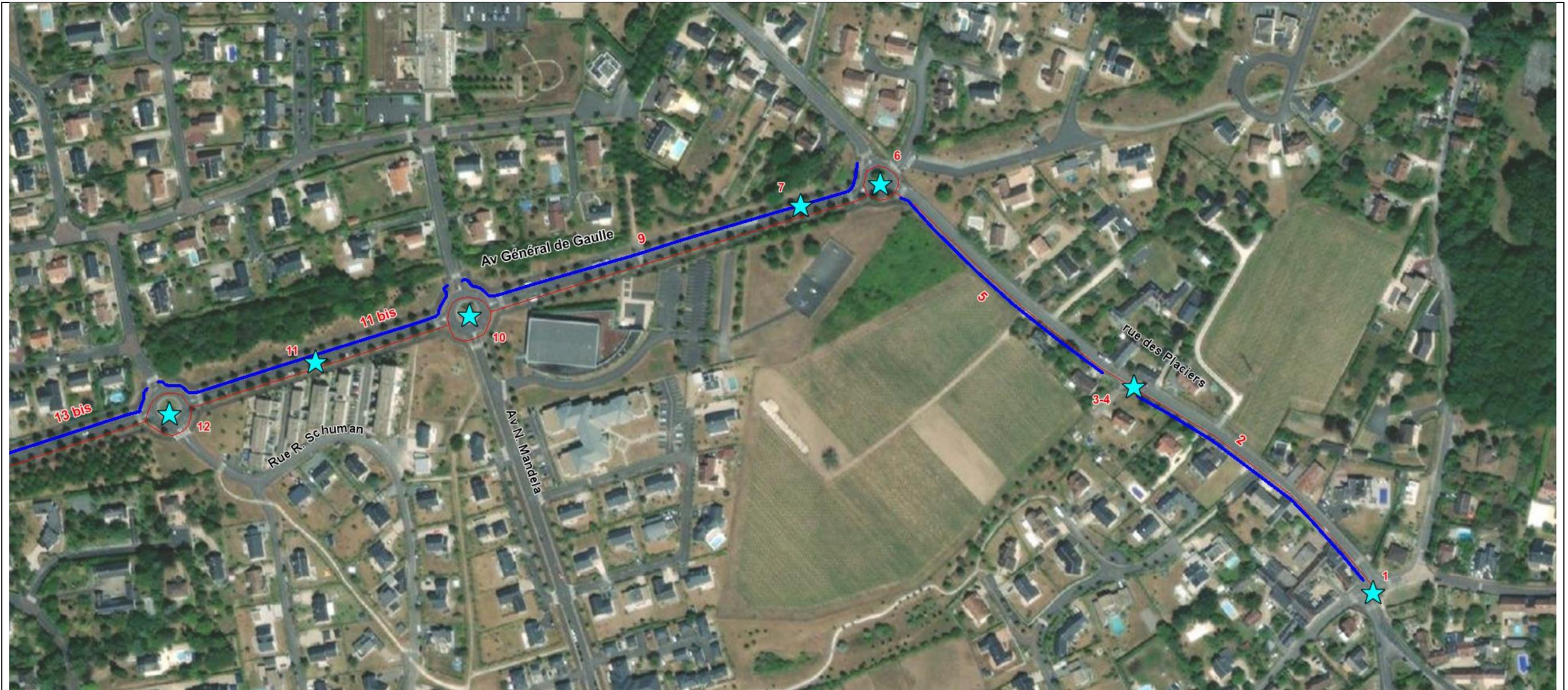
Segments 2-3-4-5 : option 1



Segments 2-3-4-5 : option 2

## Saint Avertin

### Segments 6 à 12



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

## Saint Avertin

### Segments 6 à 12 : Avenue général de Gaulle

#### Linéaire :

330 mètres entre le giratoire des Placiers et le giratoire Schumann

#### Segments :

Seg 6 : giratoire des Placiers

Seg 7 : éventuelle insertion à prévoir depuis la voirie vers la piste cyclable monodirectionnelle Nord

Seg 9 : traversée piétonne existante vers les salles de sport

Seg 10 : carrefour giratoire Mandela avec piste cyclable monodirectionnelle (PCM) extérieure à l'anneau

Seg 11 : éventuelle insertion à prévoir depuis la voirie vers la piste cyclable monodirectionnelle Nord

Seg 11 bis : pistes cyclables monodirectionnelles rives Nord et Sud

Seg 12 : carrefour giratoire Schumann avec PCM extérieure à l'anneau

#### Etat de l'existant

L'avenue général de Gaulle est équipée sur chaque rive d'une piste monodirectionnelle (PCM) de 3,40 m. Les traversées piétonnes en section courante comportent un passage piéton.

Le giratoire est contourné par la piste monodirectionnelle avec traversée de branches sur passage piéton.

#### Aménagement proposé :

Favoriser et améliorer la perméabilité des pistes cyclables monodirectionnelles (PCM) pour des échanges facilités entre rives :

- Gérer des traversées contiguës piétons et vélos,
- Assurer un double sens dans le contournement des giratoires par l'élargissement de la PCM existante en piste bidirectionnelle (PCB),
- Reprendre le revêtement des pistes sur les sections dégradées (repousses racinaires)



Segment 6 ACTUEL



Segment 6 PROPOSE



Segment 9



Segment 12



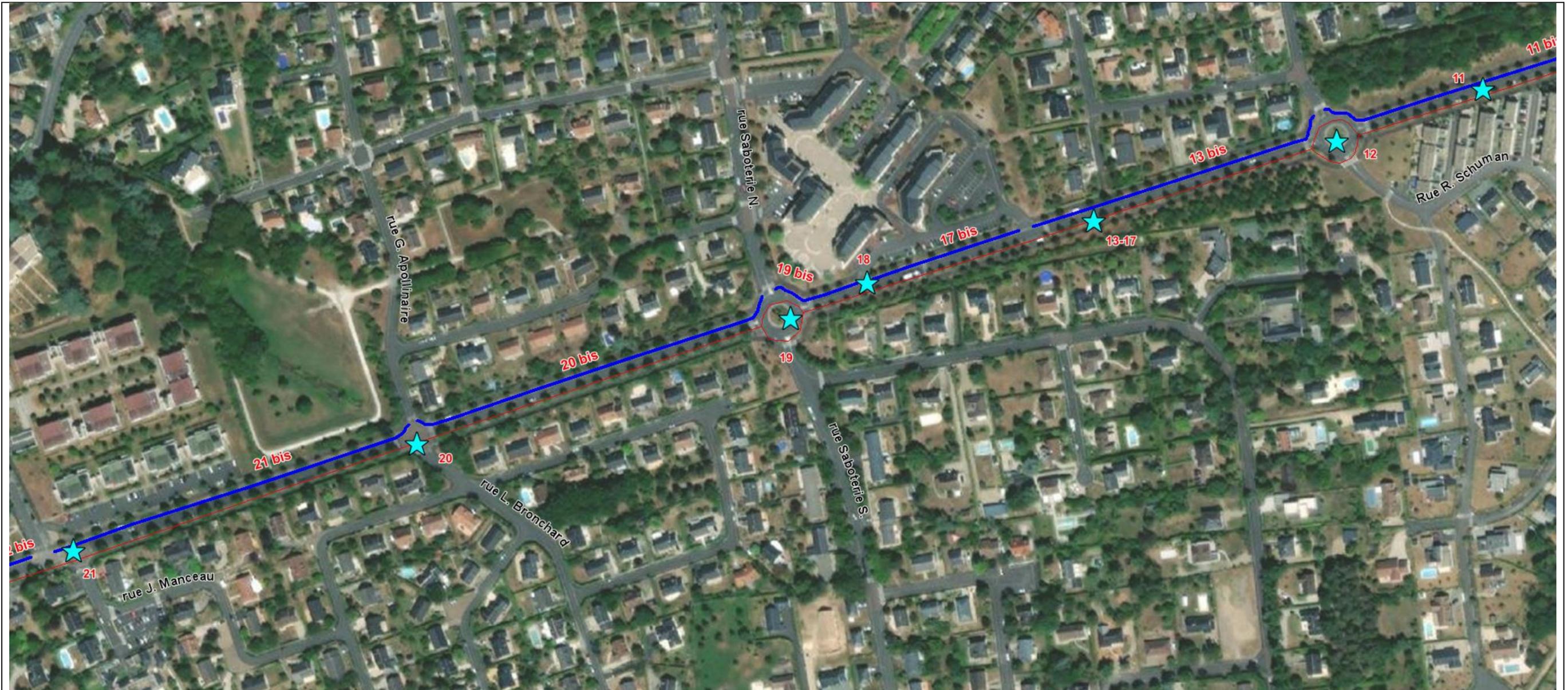
Segment 10 : existant



Segment 10 : proposé

# Saint Avertin

## Segments 12 à 21



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

## Saint Avertin

### Segments 12 à 21 : Avenue général de Gaulle

#### Linéaire :

870 mètres entre le giratoire Schumann et le carrefour J. Manceau / rue Rougemont

#### Segments :

Seg 13 bis, 17 bis, 19 bis : pistes cyclables monodirectionnelles rives Nord et Sud

Seg 13 à 17 : intersections mineures sur la piste cyclable, dont traversée piétonne de l'avenue

Seg 18 : traversée PCM rive Nord d'une sortie de parking

Seg 19 : carrefour giratoire Sabottière avec PCM extérieure à l'anneau du giratoire

Seg 20 : carrefour avec plateau de couleur rue L. Bronchard / G. Apollinaire

#### Etat de l'existant

L'avenue général de Gaulle est équipée sur chaque rive d'une piste monodirectionnelle (PCM) de 3,40 m. Les traversées piétonnes en section courante comportent un passage piéton.

Le giratoire est contourné par la piste monodirectionnelle avec traversée de branches sur passage piéton.

#### Aménagement proposé :

Favoriser et améliorer la perméabilité des pistes cyclables monodirectionnelles (PCM) pour des échanges facilités entre rives :

- Gérer des traversées contiguës piétons et vélos,
- Assurer un double sens dans le contournement des giratoires par l'élargissement de la PCM existante en piste bidirectionnelle (PCB),
- Marquer les continuités cyclables dans les intersections non-giratoires
- Créer sur les carrefours à trafic dense des plateaux traversant avec continuité piétons-cycles
- Reprendre le revêtement des pistes sur les sections dégradées (repousses racinaires)



Segment 13



Segment 14



Segment 18



Segment 19



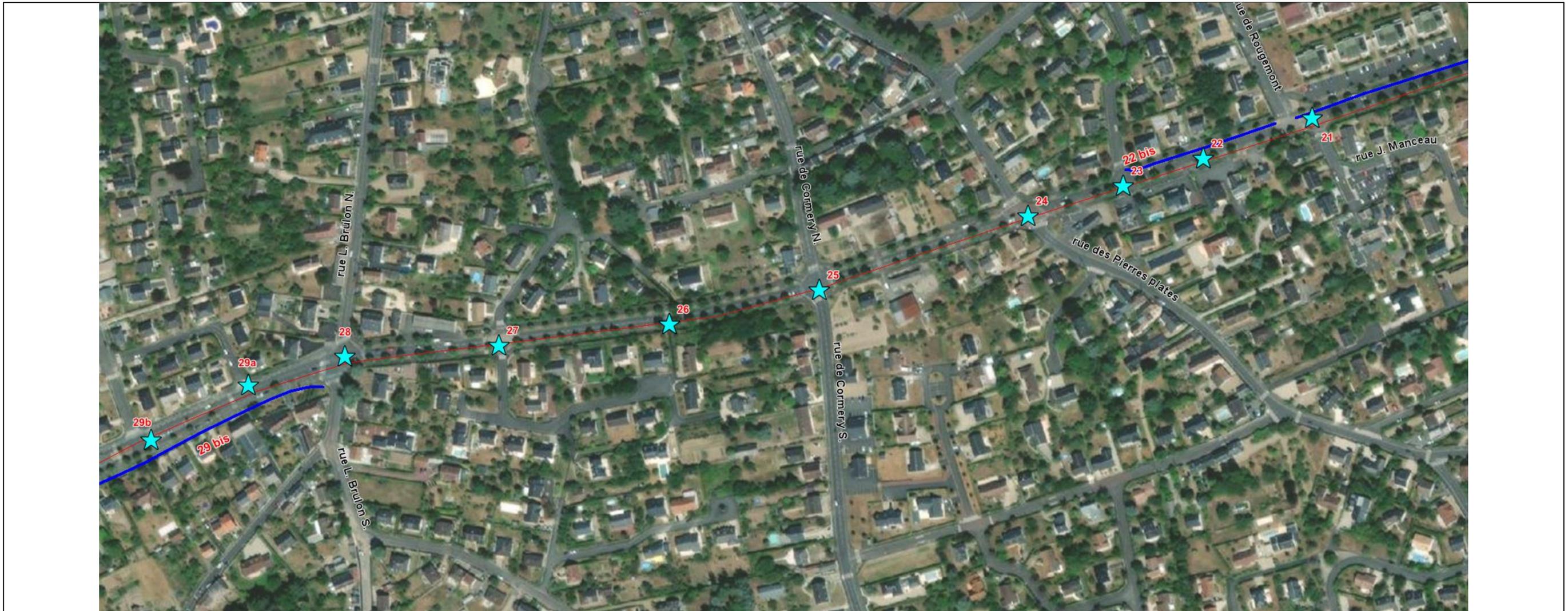
Segment 20



Segment 21

## Saint Avertin

### Segments 21 à 28



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

## Saint Avertin

### Segments 21 à 28 : Avenue général de Gaulle

#### Linéaire :

720 mètres entre le giratoire le carrefour J. Manceau / rue Rougemont et le carrefour à feux L. Brulon

#### Segments :

Seg 22 : entrée charretières au bord de la piste cyclable monodirectionnelle en rive Nord.

Seg 22 bis : pistes cyclables monodirectionnelles rives Nord et Sud

Seg 23 : intersection mineure avec rue de la Camusière

Seg 24 : traversée du carrefour à feux rue des Pierres plates

Seg 25 : traversée du carrefour à feux rue de la Cormery

Seg 26 et 27 : traversées mineures : traversée piétonne de l'avenue et carrefour rue Fosse Lorette

#### Etat de l'existant :

L'avenue général de Gaulle est équipée sur chaque rive d'une piste monodirectionnelle (PCM) de 3,40 m. Les traversées piétonnes en section courante comportent un passage piéton.

Les traversées des carrefours à feux, sur les branches mineures, sont gérées en passage piéton accompagné d'une continuité cyclable ; passage piéton simple sur l'avenue de Gaulle.

#### Aménagement proposé :

Améliorer les traversées de branches des PCM, notamment l'avenue de Gaulle et sécuriser la continuité des PCM sur les branches mineures en améliorant la co-visibilité :

- Gérer des traversées contiguës piétons et vélos de l'avenue de Gaulle,
- Marquer les continuités cyclables dans les branches mineures
- Sur les carrefours à feux adaptés (n°24 et 25), créer un carrefour cyclable « à la hollandaise »
- Assurer une meilleure visibilité de la PCM au droit des entrées charretières
- Reprendre le revêtement des pistes sur les sections dégradées (repousses racinaires)



Segment 22



Segment 23



Segment 24



Segment 25



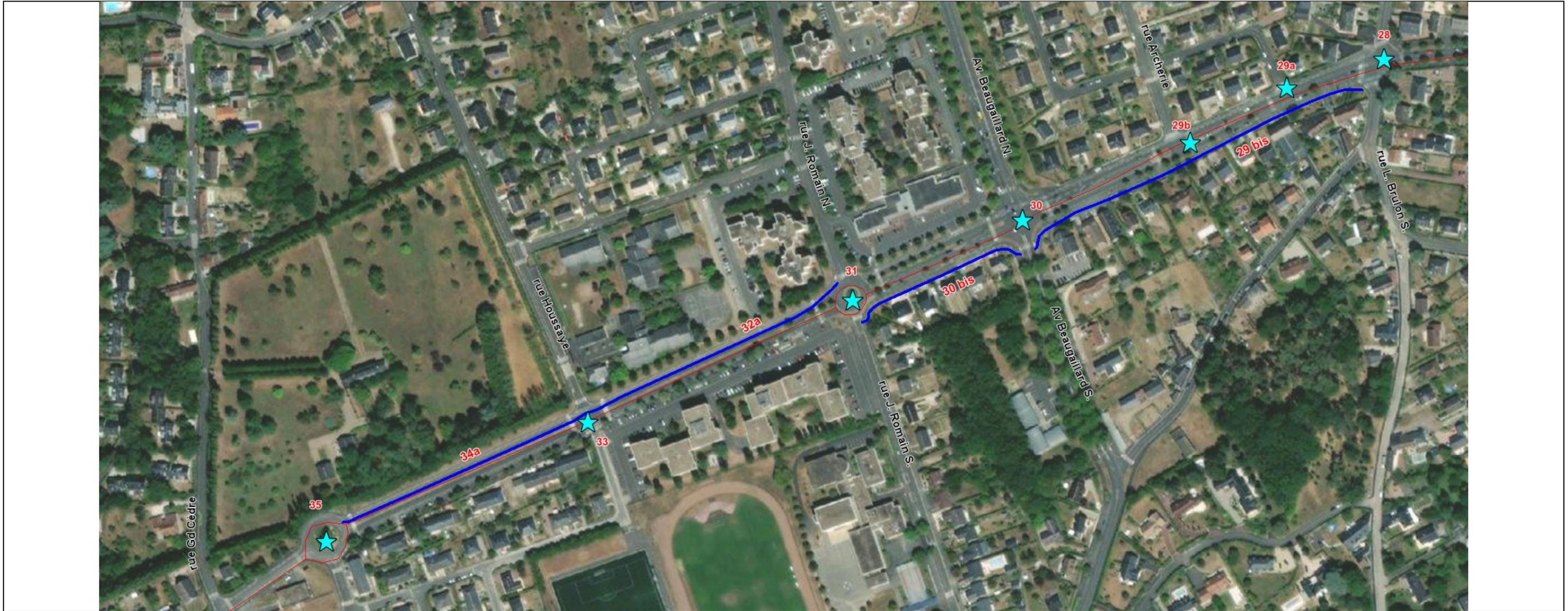
Segment 26



Segment 27

# Saint Avertin

## Segments 28 à 35



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

## Saint Avertin

### Segments 28 à 35 : Avenue général de Gaulle

#### Linéaire :

950 mètres entre le giratoire le carrefour à feux L. Brulon et le giratoire H. de Balzac, proximité Hôpital

#### Segments :

Seg 28 : carrefour à feux rue L. Brulon

Seg 29a : bande cyclable en rive Nord de 1,30 m.

Seg 29b : traversée de l'avenue de Gaulle par une bande cyclable + passage piéton

Seg 29 bis : piste cyclable bidirectionnelle en rive Sud de 3,00 m.

Seg 30 : carrefour à feux avec avenue de Beugaillard. Seg 31 : giratoire non aménagé, rue J. Romain

Seg 32a et 34a : piste monodirectionnelle de 1,50 m à la hauteur du trottoir

Seg 33 : carrefour avec la rue de la Houssaye / de Rosnay, connectée aux école et stades de sports

Seg 35 : giratoire H. de Balzac, non aménagé.

#### Etat de l'existant

L'avenue général de Gaulle est ici divisée en deux sections : section Brulon/Beugaillard avec une bande cyclable en rive Nord et une PCB en rive Sud. Section Beugaillard/H de Balzac avec des PCM à la hauteur du trottoir en rive Nord et Sud.

Plusieurs traversées piétons-cyclable sont aménagées en section courante, les carrefours à feux et le giratoire J. Romain ne sont pas aménagés pour la continuité cyclable.

#### Aménagements proposés :

Améliorer la continuité cyclable dans les intersections à feux et giratoire, améliorer le confort des PCM :

- Créer un carrefour « à la hollandaise » dans le carrefour à feux L. Brulon en redressant les branches et créant des ilots en dur pour la gestion des flux VL / vélo
- Laisser en l'état la bande cyclable en rive Nord de l'avenue de Gaulle qui fonctionne parfaitement et assure une réelle perméabilité Nord-Sud
- Surélever la piste cyclable bidirectionnelle (3,00 m de large actuel), en rive Sud, afin de sécuriser les flux vélos face aux entrées charretières et aux accès motorisés aux commerces
- Créer une PCB contournant le giratoire J. Romain et connectant les aménagements cyclables
- Resserrer le carrefour avec la rue de la Houssaye et créer une traversée piétons-vélo contiguë



Segment 28, Nord



Segment 28, Sud



Segment 29a



Segment 30



Segment 31



Segment 32a et 34a



Segment 29bis



Segment 35

Document de synthèse :

Etude de faisabilité de l'axe 4 « Saint Avertin – Chambray-lès-Tours – Joué-lès-Tours – Ballan-Miré – Druye »

INDDIGO, Mars 2021